

Rugby/4e journée du championnat national/Vautour -Soof, samedi dernier

Les Rapaces maîtrisent les "Soofistes"

J.F.M

Owendo /Gabon

**SAMEDI** dernier s'est disputée au stade d'Owendo, la rencontre Vautour/Soof, comptant pour la quatrième journée du Championnat national de rugby. Ce match a tourné à l'avantage des rapaces qui, maîtrisant l'adversaire, ont réussi à déjouer, au prix d'efforts physiques consistants et constants, tous les pronostics; Score final : 16-7. Dès l'entame d'une partie dirigée par Ndjonkep (arbitre central), assisté de



Photo : J.F.Marola

La formation de Vautour exulte après sa victoire sur l'équipe de Soof.

Hyacinthe Obiang et Romaric Mbadinga, ce sont les éléments du coach André Fouda qui se lancent dans une bataille quasiment féroce. Plus

concentrés et visiblement déterminés, ils vont rapidement mener au score, puis prendre le large 13-7 (15e). Les Rapaces, par la suite, font bloc pour ne



Photo : J.F.Marola

Les joueurs de Soof, malgré leur volonté, comme ici sur un départ canon d'un des leurs, étaient dans un mauvais jour.

rien laisser passer jusqu'au moment où le directeur de la partie renvoie les 30 joueurs dans les vestiaires à la pause. Dominateurs dans tous les

compartiments au retour du repos, les joueurs de la police, qui s'étaient fait plumer par le Rugby Club de Libreville (RCL), équipe championne sortante du

Gabon (42 à 19), reviennent sur l'aire de jeu avec une forte envie de maintenir leur acquis. Poussés par leurs supporters respectifs qui se font entendre autour du terrain, les deux antagonistes se mettent à l'ouvrage. Mais, les joueurs de la Police nationale, plus engagés et enthousiastes, terminent en force la rencontre en inscrivant une nouvelle pénalité : 16-7. Le week-end prochain, la formation de Soof se rendra à Port-Gentil pour rencontrer son homologue des Margouillats. Quant à l'équipe de Vautour, elle croquera le fer avec le RCG.

Ce qu'ils en disent

Luc Hervé Lingoumbi (président actif de Vautour) :



Photo : J.F.Marola

Certes, nous sommes une équipe jeune, mais très franchement, au cours de cette saison 2018-2019, notre ambition première est de remporter le titre de champion du Gabon. Nous avons longtemps été humiliés par les autres équipes plus aguerries. Actuellement, nous travaillons chaque jour pour ne plus subir les défaites comme par le passé. Nous avons la volonté, les moyens humains également. Les jeunes ont compris que le rugby est un sport de costauds, c'est tant mieux, et je crois qu'ils ne se laisseront plus se faire marcher dessus".

• Stanis Nembot (président de Soof) :



Photo : J.F.Marola

" Je suis un président de club très déçu, non seulement par la défaite concédée par mon équipe cet après-midi face à un adversaire prenable. Mais aussi par le comportement complaisant de nos juges-arbitres qui ne font pas correctement leur boulot. Cela fait longtemps que j'attire, à cet effet, l'attention du bureau fédéral, mais en vain. Quant à notre avenir en championnat, je suis certain que rien n'est encore joué. Nous avons perdu la bataille, mais pas la guerre. Le week-end prochain, nous rencontrerons la formation marigovéenne des Margouillats. Laquelle, j'ose croire, ne fera pas le poids devant nous".

Propos recueillis par J.F.M

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES MINES

CABINET DU MINISTRE

N° 00442 /MEIM/CABM



COMMUNIQUE

Recensement des opérateurs de la filière aurifère sur l'ensemble du territoire national.

En date du 17 septembre 2018, le Gouvernement de la République a suspendu toutes les activités aurifères sur le territoire national, notamment dans l'objectif de mettre fin à l'exploitation anarchique et illicite de l'or pour une meilleure réorganisation de cette filière.

Cette décision, fondée sur des risques de trouble à l'ordre public, reste exécutoire jusqu'à ce que le Gouvernement notifie aux opérateurs légalement conformes les modalités de reprise de leurs activités. Par conséquent, toute personne physique ou morale qui ne respecte pas cette mesure de suspension temporaire s'expose aux sanctions et poursuites prévues par les dispositions en vigueur.

A cet effet, une opération de recensement de tous les opérateurs (personnes physiques et morales) sera organisée dans les neuf (9) provinces du pays auprès des Gouvernorats, le cas échéant de certaines Préfectures, du 12 au 30 novembre 2018. Les personnes susvisées sont tenues de se présenter munies des pièces obligatoires justifiant l'exercice de leurs activités aurifères :

- pour les orpailleurs ou personnes physiques : pièce d'identité, carte d'expert et tout document relatif à la vente de leur production ;
- pour les sociétés ou personnes morales en phase de recherche : fiche circuit et statuts, autorisations de prospection ou permis de recherche, évaluation environnementale, accords de sous-traitance ou de partenariat, organigramme de la société, liste du personnel (qualifications, fonctions et nombre de nationaux), quittances de droits fixes et de redevance superficielle, cas échéant les quittances de paiement des amendes ;
- pour les sociétés ou personnes morales en phase d'exploitation : fiche circuit et statuts, permis d'exploitation, étude technique ou de faisabilité (méthode d'exploitation), évaluation environnementale (étude d'impact environnemental et social), accords de sous-traitance ou de partenariat, organigramme de la société, liste du personnel (qualifications, fonctions et nombre de nationaux), registre de production, quittances de droits fixes et de Redevance Superficielle, de la Redevance Minière Proportionnelle, cas échéant les quittances de paiement des amendes.

Tout opérateur qui ne se fera pas recenser durant la période officielle sera considéré en situation d'illegalité et se verra retiré son autorisation ou permis d'exercer.

Fait à Libreville, le 08 NOV. 2018

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES MINES

CHRISTIAN MAGNAN